



GUILLERVAL



SACLAS



CHALOU MOULINEUX



PUSSAY

Syndicat Intercommunal des Quatre Rivières des Portes de la Beauce

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à 18 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal des Quatre Rivières des Portes de la Beauce, désignés par les Conseils Municipaux des Communes de CHALOU-MOULINEUX, GUILLERVAL, PUSSAY et SACLAS, se sont réunis à la Mairie de Pussay, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 mars 2025

Présents : Madame Catherine MONNIER, Monsieur Georges BONTEMPS, Monsieur Grégory COURTAS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Monsieur Fabrice JAOUEN, Monsieur Michaël COATES

Absents représentés :

Alain TEYSSIER représenté par Catherine MONNIER

Arnaud CUVEILLIER représenté par Georges BONTEMPS

Président de séance : Monsieur Grégory COURTAS

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

I - Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, **approuve** le compte financier unique 2024 du budget principal du S.I.4.R.P.B.

II - Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, **accepte** le report des résultats de clôture de l'exercice précédent qui s'élève à :

- Section de fonctionnement 96 501,68 €
- Section d'investissement 69 262,12 €

III - Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, **décide** l'affectation du résultat excédentaire aux comptes suivants :

- c/001, excédent d'investissement reporté 69 262,12 €
- c/002, excédent de fonctionnement reporté 96 501,68 €

IV - Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, **pour l'ensemble des sections, et des chapitres, approuve** le budget primitif principal du S14RPB pour l'exercice 2025 qui se résume comme suit :

- Dépenses de fonctionnement 609 408,44 €
- Recettes de fonctionnement 609 408,44 €
- Dépenses d'investissement 14 172,67 €
- Recettes d'investissement 69 262,12 €

V - Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, **fixe** la participation des communes membres du S.I.4.R.P.B., au budget principal pour l'exercice 2025, dans le strict respect des dispositions de l'article 12 des statuts du Syndicat, de la manière suivante :

- CHALOU-MOULINEUX : 17 112,88 €
- GUILLERVAL : 42 552,04 €
- PUSSAY : 121 232,01 €
- SACLAS : 100 437,83 €

VI - Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, **approuve** le renouvellement de la convention de mise à disposition **entre la Commune de Saclas et le S14RPB** de Madame Karine MAGNY, ATSEM principal de 1^{ère} classe, à raison de 140 heures annualisées, pour assurer l'encadrement des enfants sur le temps de la restauration scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Pour extrait conforme, à Pussay, le 11 avril 2025

Le Président du SI4RPB,

Grégory COURTAS

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves ROUSSEAU